



Ouverture d' un compte séparé par des copropriétaires

Par **barucolin**, le **03/10/2010** à **17:37**

Bonjour, le 3 octobre 2010

Messieurs,

je souhaiterai connaitre la legislation d' un compte séparé par des copropriétaires, est il exact que pour ouvrir un compte sparé gérat par les copropriétaires il faut disposer d' une avance de trésorie d' environ 1/6° du budget prévisionnel.

merci de votre réponse.

barucolin